Acn 2020 : Prévenir et gérer l'usure professionnelle – Module 3 la sécurisation des parcours professionnels

Fiche technique

Secteurs
Tous secteurs

Public
Direction, professionnels RH et représentants du personnel (DP, DS et membre du CHSCT, ...)

Durée
2 jours (1 + 1)

Organisme de formation
➔ GRIEPS

Date limite d'inscription
30/09/2020

Lieux & dates

➔ **Groupe 1**
Dép. 06/83
Du 3 au 17 déc. 2020
➔ **Groupe 2**
Dép. 13/84
Du 18 déc. 2020 au 12 jan. 2021
➔ **Groupe 3**
Dép. 04/05
Du 17 nov. au 16 déc. 2020

Interlocuteur Opco Santé

Alison WLUCZKA
acrsudetcorse@opco-sante.fr
04 91 14 05 45

Interlocuteur OF

Laurie-Anne DESSOLY
la.dessoly@grieps.fr
04 72 66 20 42

Contexte

Les métiers du secteur et le cadre dans lesquels ils sont exercés exposent les salariés à des risques pour leur santé physique et psychique. La sinistralité du secteur (accidents du travail et maladie professionnelle) montre bien que la prévention des risques professionnels, bien quelle soit en progrès n'a pas encore porté ses fruits.

Ces accidents exposent les salariés à des restrictions d'aptitude pouvant aller jusqu'au licenciement.

Une étude menée par l'Observatoire sur les licenciements pour inaptitude médicale dans la Branche met en avant que :

➔ Les employeurs semblent démunis et connaissent des difficultés pour agir de manière efficace : environ un tiers des structures ne mèneraient aucune démarche de prévention et une majorité de celles qui agissent en matière de prévention ou de qualité de vie au travail mettent en œuvre des démarches d'ampleur insuffisante. De nombreuses démarches de prévention sont tournées exclusivement vers la réduction de contraintes physiques et posturales, là où il faudrait aussi agir sur des contraintes organisationnelles afin d'être plus efficace en matière de prévention.

➔ Les démarches entreprises sont peu concertées avec les IRP, salariés, médecins du travail, etc.

➔ Les solutions de maintien en emploi sont recherchées en urgence

➔ En majorité, les solutions sont recherchées une fois l'inaptitude déclarée, alors que l'anticipation constitue une condition de réussite des démarches de maintien en emploi.

Cette difficulté à agir efficacement participe à l'aggravation du contexte (sinistralité et inaptitudes)

Au regard de ces constats, Unifaf par cette formation souhaite professionnaliser les structures pour anticiper les situations d'usure professionnelle et pour mieux les gérer lorsqu'elles se présentent.

Objectifs

- Structurer sa démarche RH pour prévenir les ruptures de parcours et anticiper l'usure professionnelle.

Prérequis

Avoir fait le module 1 ou connaitre l'usure professionnelle et ses déterminants.

Contenu

- Evaluer ses pratiques internes de sécurisation des parcours professionnels
- Savoir évaluer le risque d'usure professionnelle (l'exposition des salariés)
- Structurer un processus interne de sécurisation des parcours professionnels
- Intégrer ledit processus à la politique RH